



CONSTRUISONS UN AVENIR
AUX DÉCHETS DU BÂTIMENT

Réunion mise en œuvre de
la PMCB
**BÂTIR ENSEMBLE UN MONDE
PLUS CIRCULAIRE**

Speed-Meetings
RUDOLOGIA

Douai, le 29 juin 2023





BÂTIR ENSEMBLE UN MONDE PLUS CIRCULAIRE

01

Actualités de la mise en œuvre de la REP PMCB

02

Stratégie et projet Valobat amont et aval

03

Focus déchèteries publiques



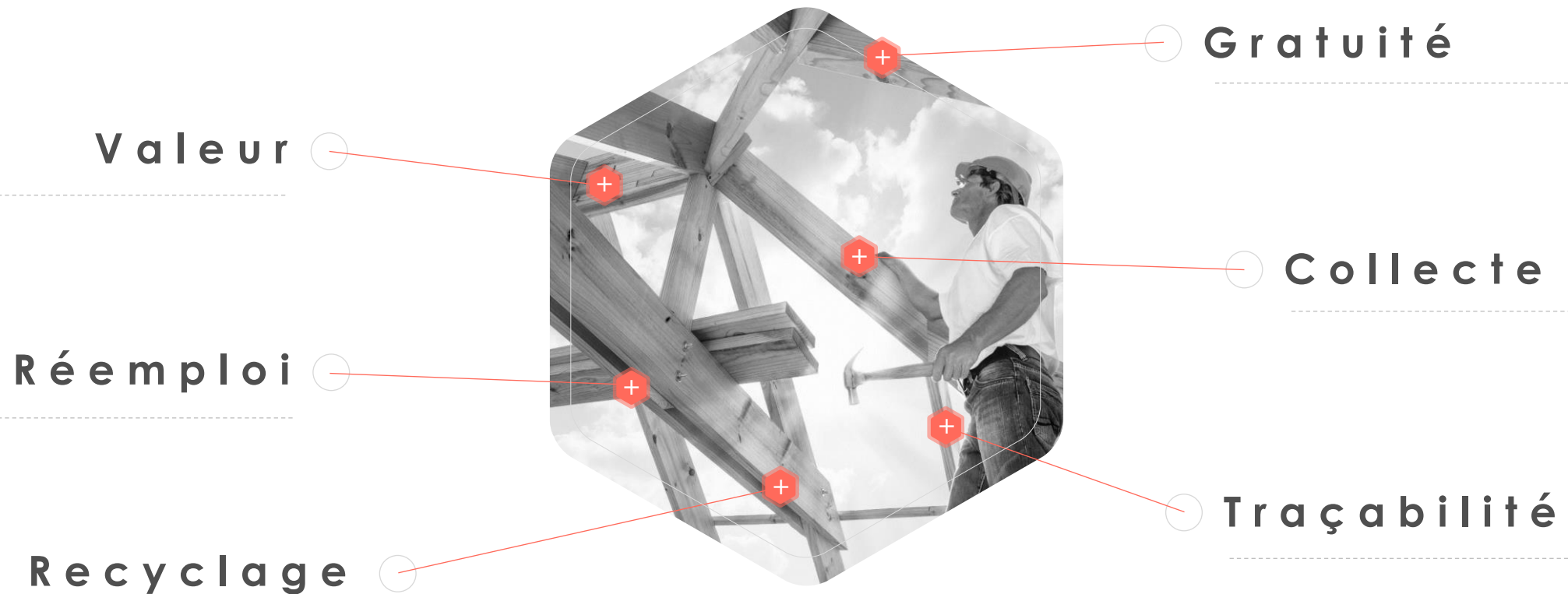
01.

Actualité **RÈGLEMENTAIRE**

— Déploiement de la mise en œuvre de la REP en 2023



Pourquoi une REP pour **la filière du bâtiment** ?



REP* PMCB** : Contexte général

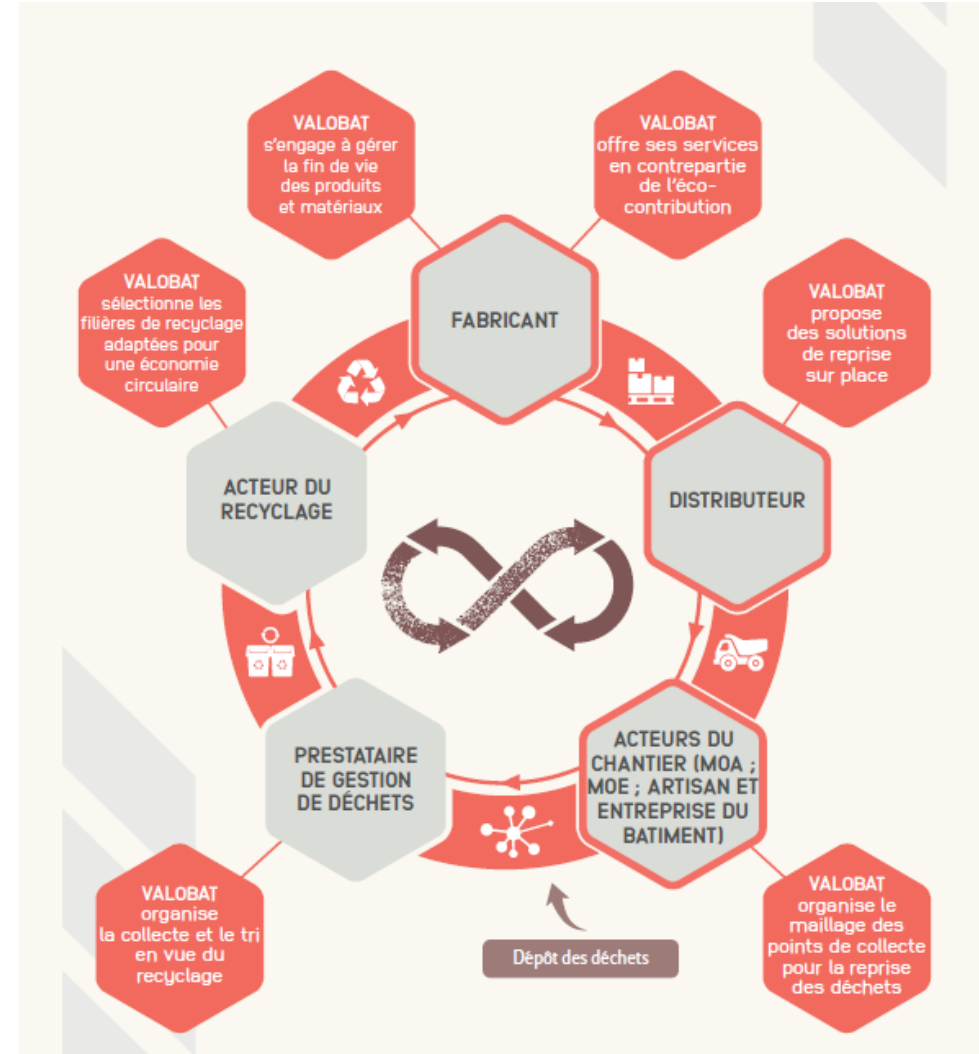
La REP PMCB est régie par les textes suivants :

1. Loi AGECE
2. Décret portant réforme sur les REP
3. Décret relatif REP PMCB
4. Cahier des charges de la REP PMCB
5. Arrêté d'agrément de Valobat
6. Avis aux producteurs

Deux catégories d'agrément pour les éco-organismes

1. Inertes / Minéraux
2. Autres produits et matériaux

Valobat seul éco-organisme agréé sur les 2 catégories



* REP = Responsabilité Elargie du Producteur
** PMCB = Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment

Que sont les PMCB ? Qui doit contribuer à la REP ?

1 Les différentes familles de produits et matériaux Valobat sont les suivantes :



Matériaux et gros œuvre



Revêtements de sol, mur et plafond



Façade, couverture et étanchéité



Équipements



Bois, charpente et panneaux



Infrastructure électrique et de communication



Cloisons



Colles, peintures, vernis, résines, produits de préparation et de mise en œuvre



Isolants



Réseaux (alimentation, évacuation, assainissement, chauffage, etc.)



Menuiseries

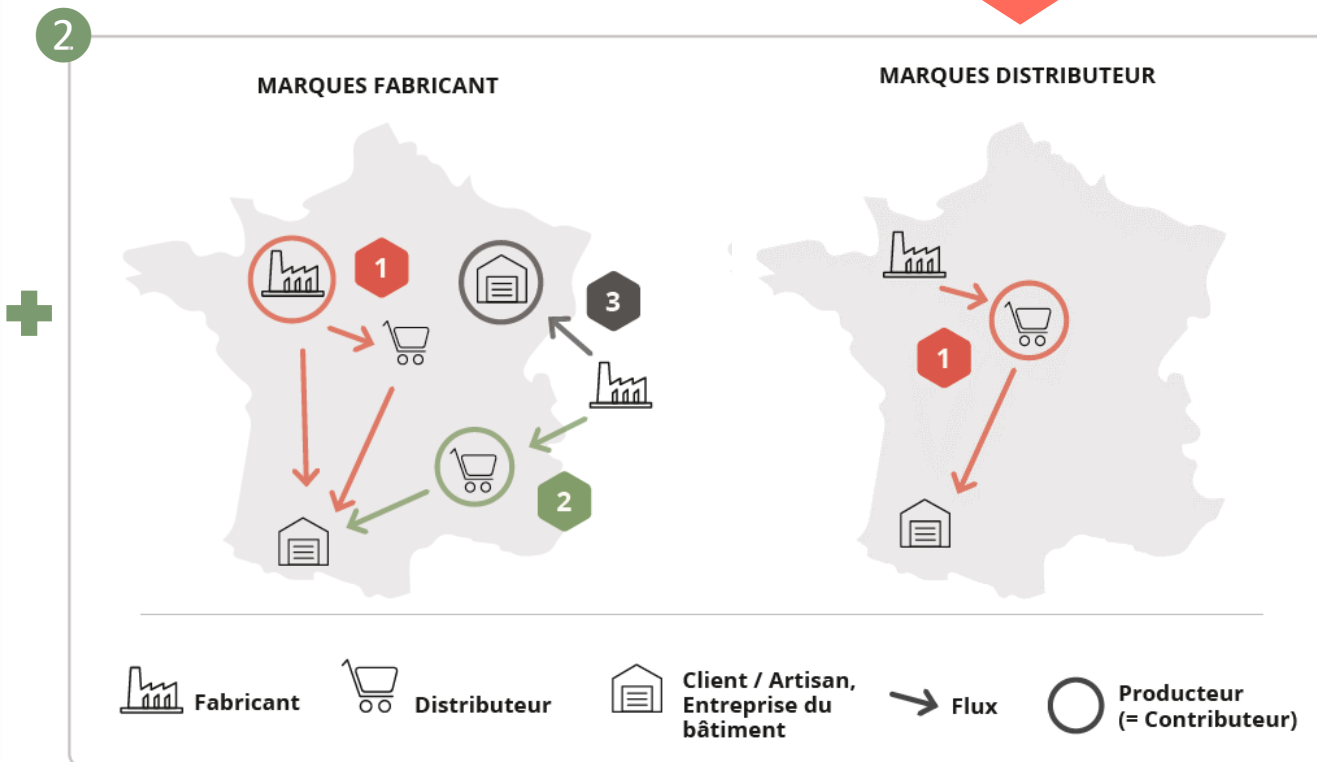


Aménagements extérieurs

2 QUESTIONS A SE POSER

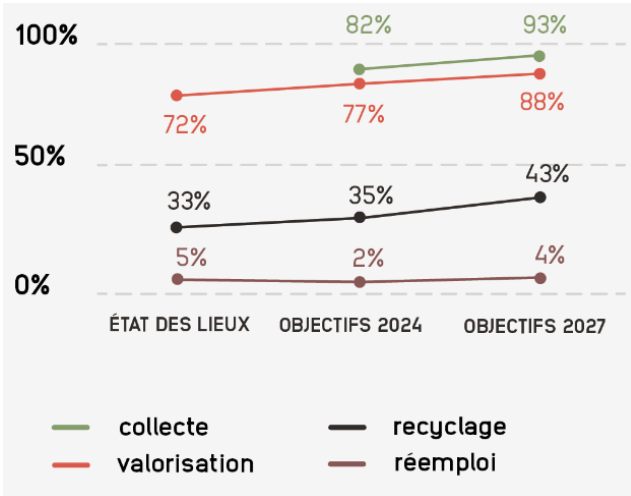
Quels sont les produits et matériaux concernés ?

Qui est le contributeur ?



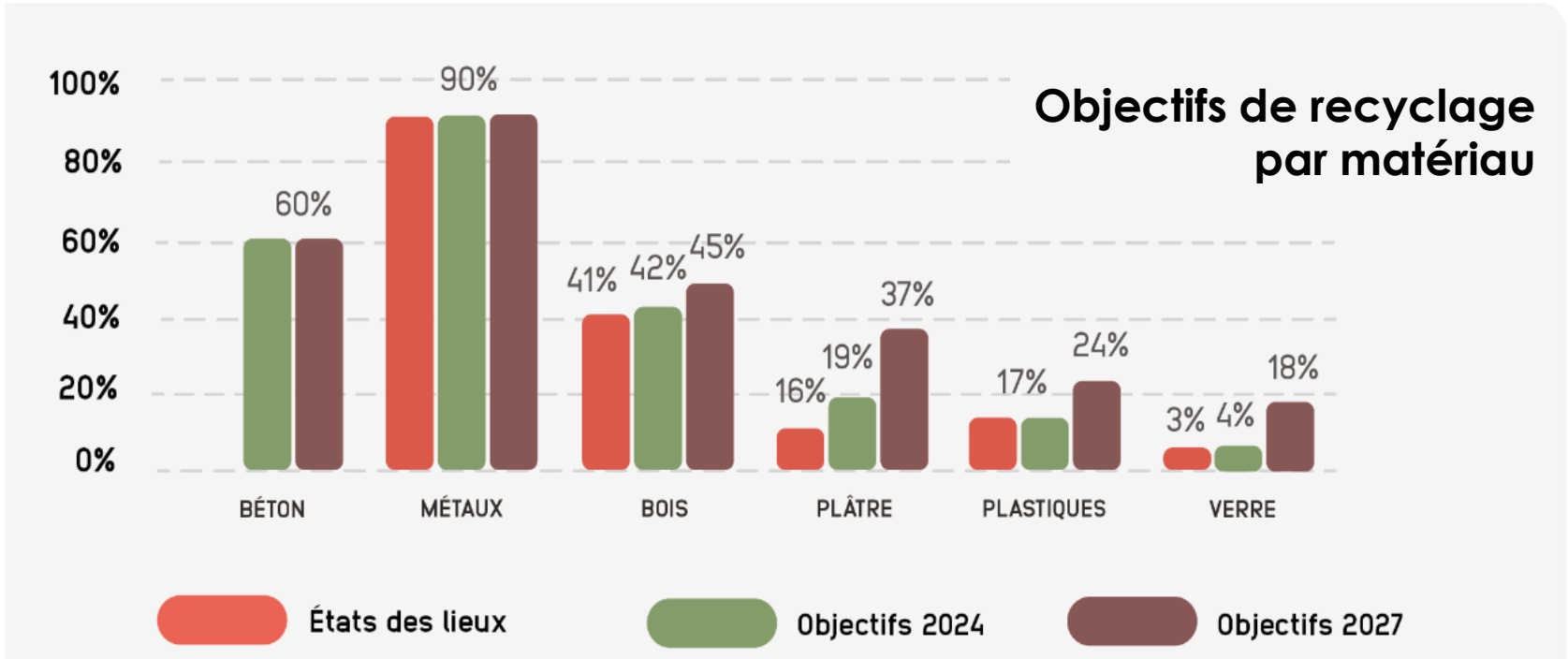
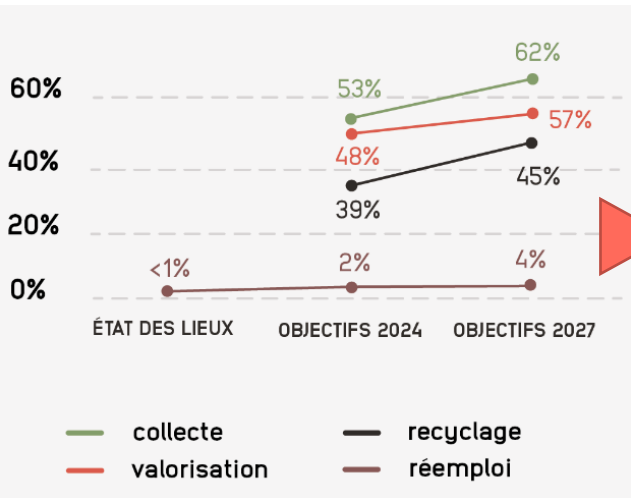
Une trajectoire claire **en ligne avec les objectifs fixés**

Catégorie 1



- Des objectifs ambitieux découlant directement du cahier des charges
- Une progressivité permettant une mobilisation croissante de la filière

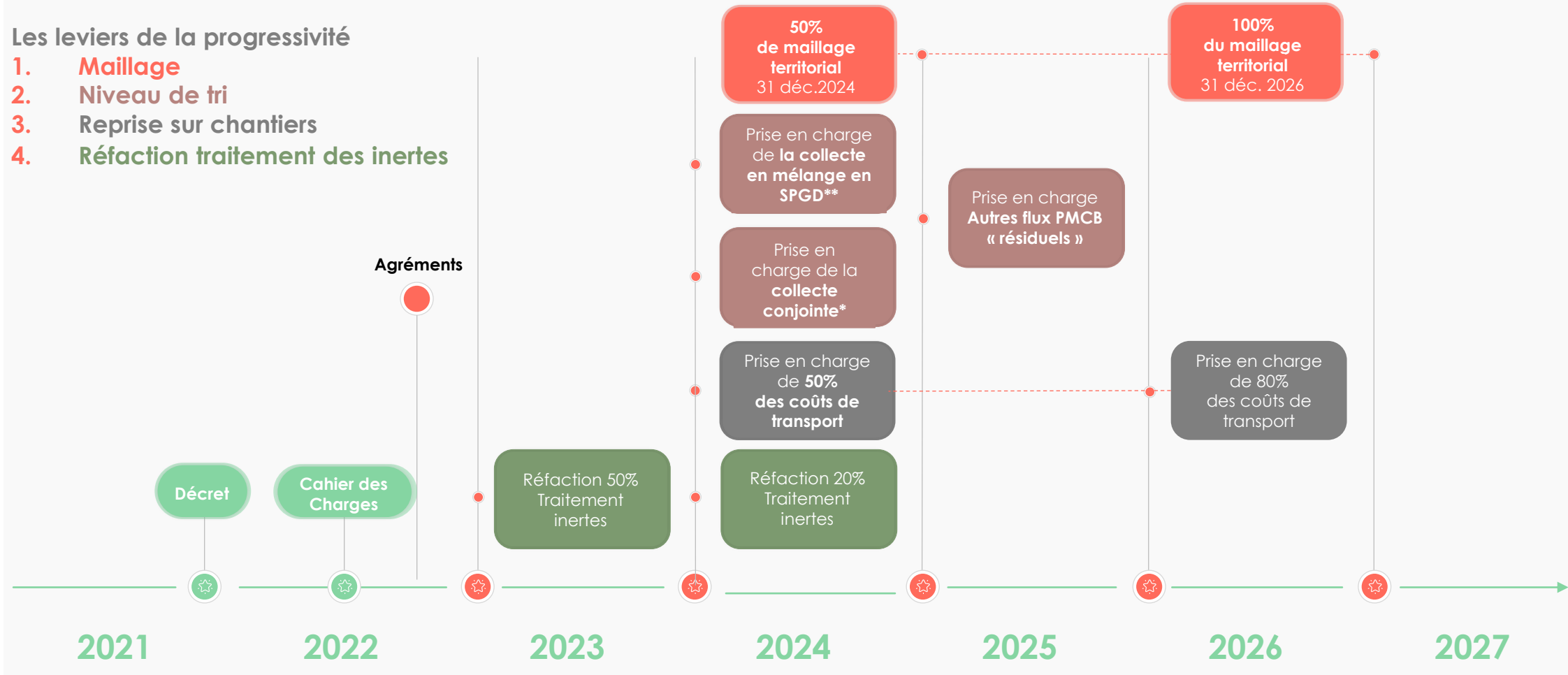
Catégorie 2



Les mécanismes de progressivité (cahier des charges)

Les leviers de la progressivité

1. **Maillage**
2. **Niveau de tri**
3. **Reprise sur chantiers**
4. **Réfaction traitement des inertes**



* Collecte conjointe = capacité de mélanger dans un même contenant des déchets « séparables »

** Collecte en mélange = capacité de mélanger dans un même contenant plusieurs flux provenant de REP différentes, réservé au Service Public de Gestion des Déchets

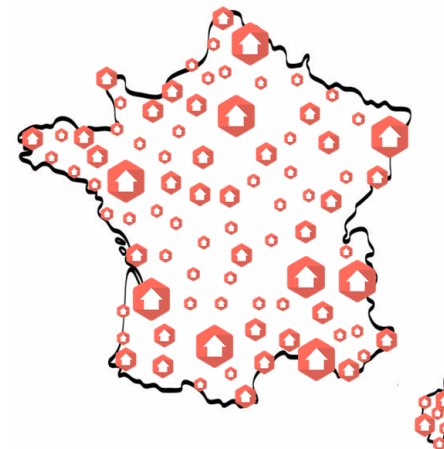
FOCUS « Point de Maillage »

Des exigences maintenues en terme d'objectifs mais une souplesse dans mise en œuvre

- **Prise en compte des organisations locales :** liberté d'accueil des ménages et/ou des professionnels aux conditions et modalités d'accès prévus par site.
- **Choix laissé aux acteurs de terrain de faire partie du maillage**
- **Toujours le fruit d'une co-construction et d'une large concertation :**
 - Construction du projet de maillage dans les 10 mois à partir de l'agrément,
 - Projet inscrit dans les missions de l'organisme coordonnateur,
 - Concertation organisée à l'échelle régionale en respectant les SRADETT

6 conditions répondant aux critères du maillage (R 543-290-5)

1. La **distance moyenne** : 10 km, à l'exception des zones peu denses et d'activités économiques est faible (= 20 km)
2. **Lorsque le maillage ne permet pas de respecter cette distance, reprise directe auprès des détenteurs ou compensation financière des coûts de transport**
3. **Reprise sans frais** des déchets du bâtiment ayant fait l'objet d'un tri permettant d'assurer **leur collecte séparée des 6 flux de PMCB / 7** (inertes, métaux, bois, plâtre, menuiseries vitrées, plastiques)
4. **Reprise des déchets dangereux par au moins la moitié** des installations incluses dans le maillage
5. **Zone dédiée aux matériaux de réemploi**
6. **Capacité de collecte des installations de reprise** correspond à la quantité estimée de déchets produite dans la zone considérée



REP PMCB : **Dernières actualités déploiement 2023**

En amont :

1. Adhésion à un éco-organisme de la REP PMCB avant fin 2022 (tolérance pour la mise en conformité au 30 avril 2023),
2. Application des éco-contributions pour les PMCB achetés à partir du 1^{er} mai 2023 (avec affichage des éco-contributions*),
3. Déclarations des éco-contributions jusqu'au 31 mai au plus tard,
4. Règlement des éco-contributions à Valobat en 4 acomptes sur l'année 2023 et une régulation en fin d'année 2023.

En aval :

1. Un arrêté du 17/02/2023 qui porte agrément de l'organisme coordonnateur de la REP PMCB (OCAB),
2. Un arrêté complémentaire du 28 février 2023 qui fixe de nouvelles obligations pour les éco-organismes en matière de déploiement en 2023.
 - 1096 pts à fin juin 2023,
 - 2419 le 31 décembre 2023
3. Déploiement opérationnel de la REP en 2023 avec une mise en œuvre progressive des solutions de reprise par Valobat,
4. Ouverture du site de l'OCAB et 1^{ère} cartographie des points de reprise (2 mai)

* Affichage partiel car obligation contractuelle et non réglementaire



02.

STRATEGIE ET PROJET VALOBAT

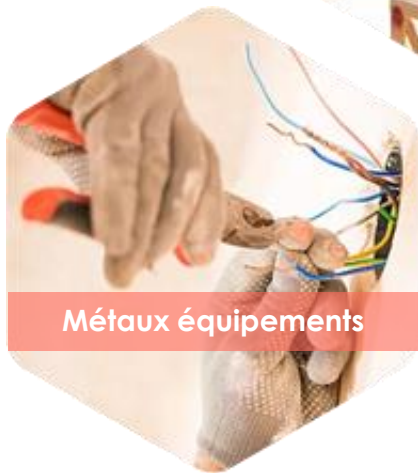
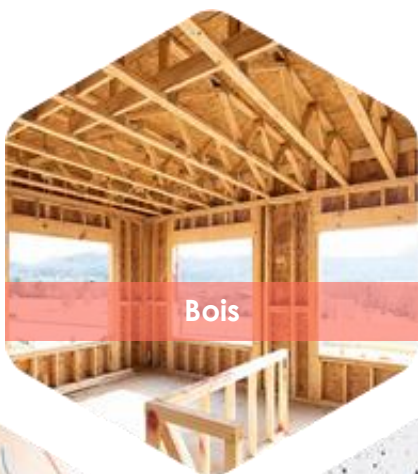
— Présentation de l'éco-organisme et stratégie de gestion des déchets du bâtiment >

Un éco-organisme représentatif des produits, des métiers et des tailles des metteurs sur le marché



LES COMITÉS DE SECTEUR

9 COMITÉS DE SECTEUR REPRÉSENTANT TOUS LES PRODUITS



Au final, plus qu'un seul éco-organisme, 9 Comités de Secteur engagés vers l'économie circulaire des produits et matériaux du bâtiment

5 actions clés pour **bien démarrer la filière**

01



Prendre en charge pour les adhérents de Valobat les obligations liées à la gestion des produits et des matériaux usagés du bâtiment

02



Donner aux détenteurs de déchets de PMCB les solutions de reprise adaptées et de proximité

03



Développer l'économie circulaire des matériaux du bâtiment

04



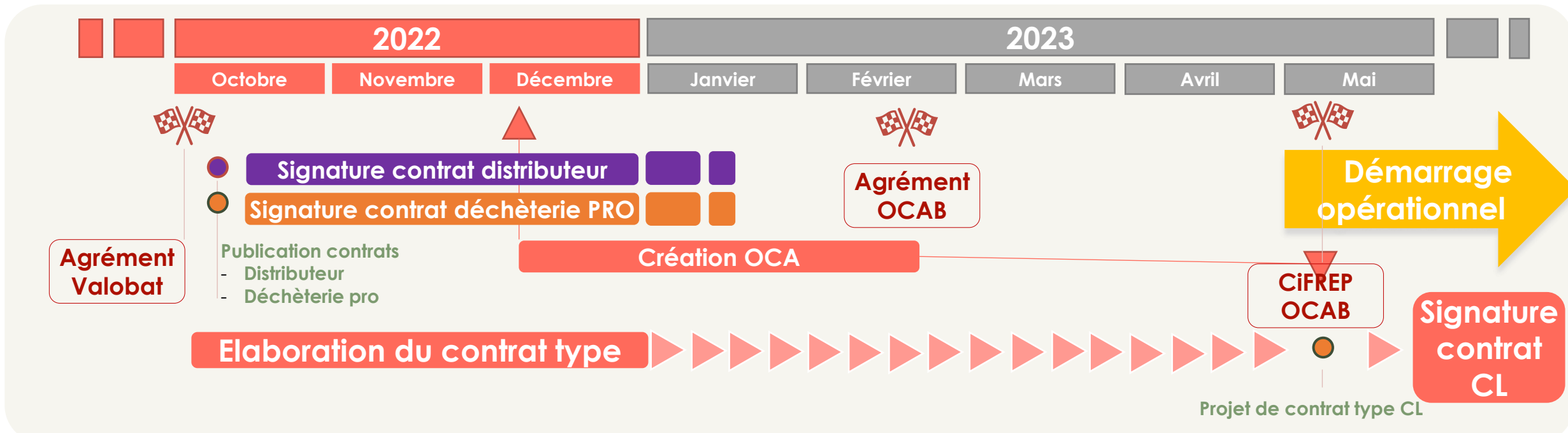
Accompagner l'évolution des pratiques de l'ensemble des acteurs du bâtiment

05



Construire un éco-organisme performant au service de son écosystème

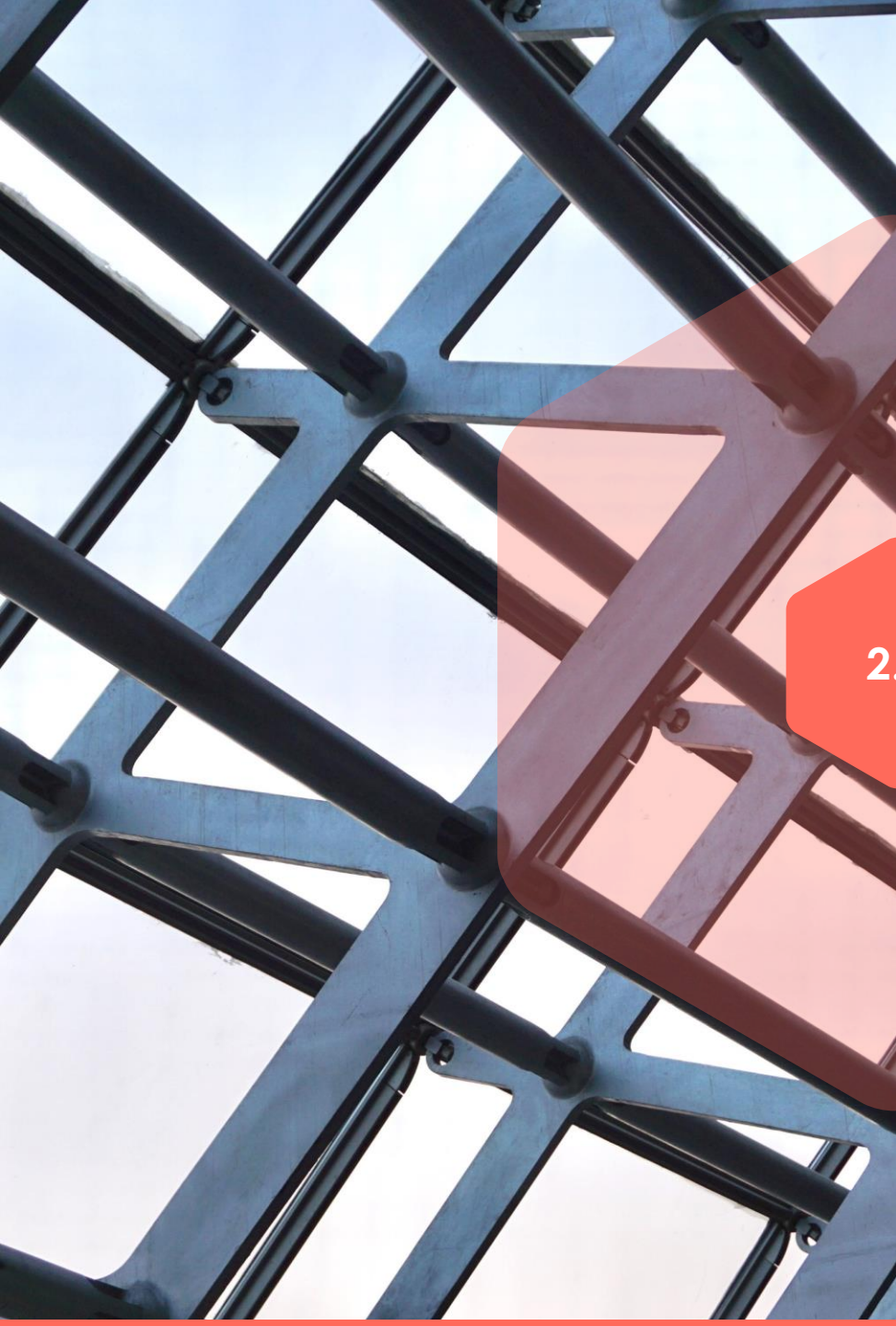
LES PROCHAINES ÉTAPES (PAV)



Calendrier :



- Distributeurs et déchèteries professionnelles : Propositions de contrat au T4 2022 et 1^{er} déploiements opérationnels à partir d'avril 2023,
- Collectivités : Publication d'un projet de contrat unique (mai 2022 ?) et 1^{ères} signatures de contrats et déploiements opérationnels au T3 2023 ?
- Plateformes d'inertes : Projet de contrat publié fin mai



2.1

STRATEGIE EN AMONT

Un **contrat d'adhésion pour tous** les metteurs sur le marché

Les principes du contrat d'adhésion de Valobat

- **Adhésion accessible à tout metteur sur le marché PMCB**
- **Avec ce contrat, Valobat prend en charge l'obligation légale de contribuer à la gestion des déchets de PMCB de l'adhérent**
- **L'adhérent s'engage à**
 - déclarer annuellement les quantités de PMCB mises sur le marché français ;
 - payer l'éco-contribution à Valobat, selon le barème voté par le Conseil d'administration de Valobat.
- **Découlant du principe de l'intérêt général, de la non-lucrativité et l'équité entre adhérents, tous les contrats d'adhésion sont identiques**
- **L'adhérent dispose de son espace MyValobat extranet sécurisé au sein duquel il retrouvera son contrat, ses déclarations, ses factures, et tous les outils et services produits par Valobat**



Quelques minutes pour être en règle

Vous êtes ...

Votre plateforme MyValobat vous permet de créer un compte et de signer votre contrat d'adhésion, que vous soyez un metteur sur le marché ou un mandataire. Vous avez également la possibilité de créer un compte visiteur sans signer de contrat d'adhésion, pour accéder à votre outil de simulation d'éco-contribution.



<https://www.valobat.fr/adherer-a-valobat/>

Depuis le 10 octobre,
c'est ouvert
Rejoignez-nous



Les 5 actions clés pour se préparer



Choisir le partenaire éco-organisme

- Accompagnement et offre de service
- Valobat met à disposition un simulateur MyValobat



Signer le contrat d'adhésion

- 3 clics pour les pré-adhérents !
- Tout reste simple et dématérialisé



Se préparer à répercuter l'éco-contribution

- Valider le périmètre des produits assujettis
- Paramétrer son SI / ERP
- Former ses équipes
- Organiser la visibilité



Communiquer

- Sensibiliser ses clients
- Afficher son engagement auprès de ses parties prenantes



Préparer sa déclaration

- Quantifier les quantités de produits

 MY VALOBAT

www.myvalobat-adherents.valobat.fr

 MY VALOBAT

www.myvalobat-adherents.valobat.fr



 MY VALOBAT

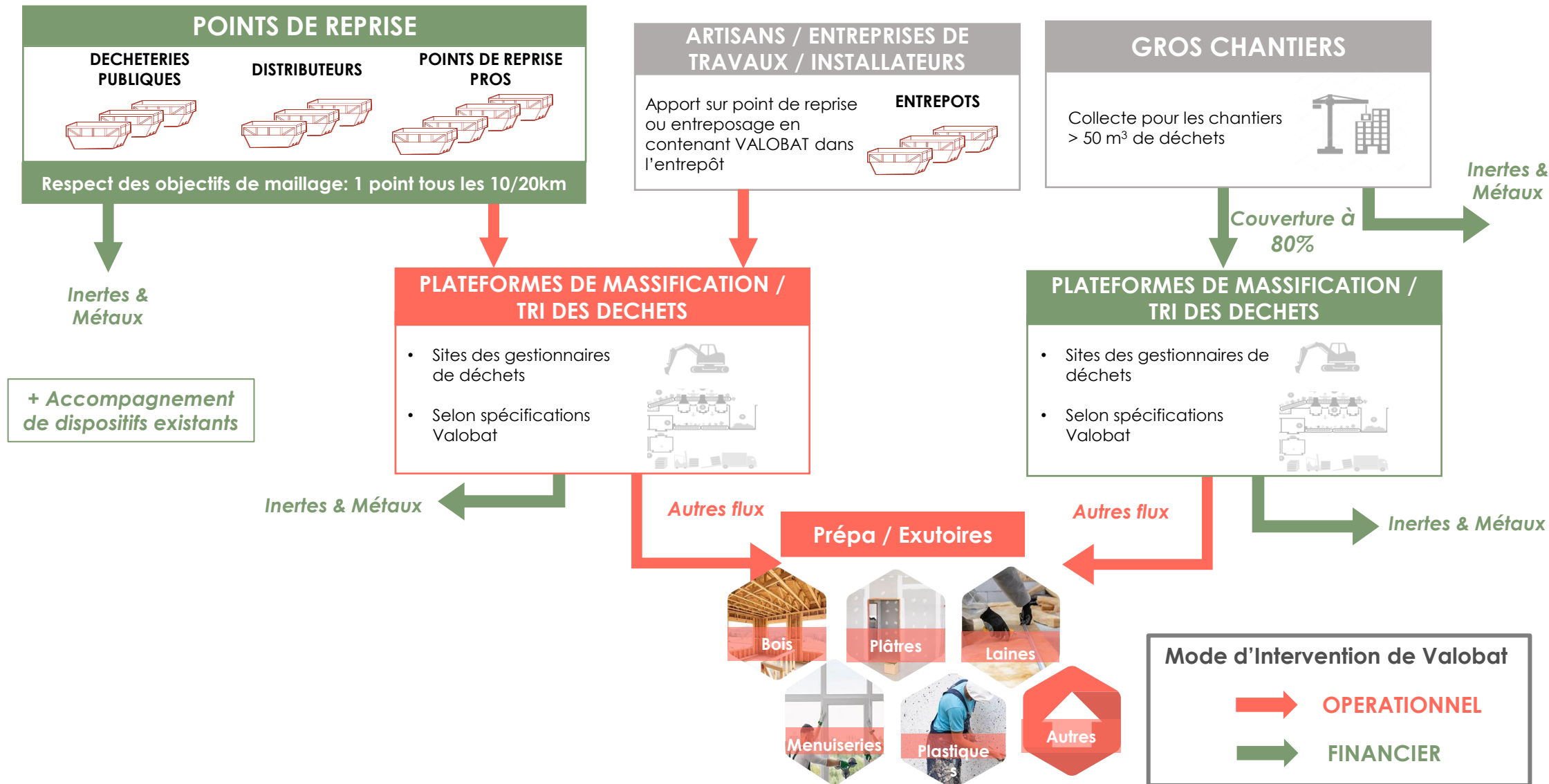
www.myvalobat-adherents.valobat.fr



2.2

STRATEGIE EN AVAL

En aval, un schéma opérationnel **clair et concerté**



Pourquoi choisir **Valobat** ?

01

Un éco-organisme dédié
au secteur du bâtiment

- La volonté d'être un **apporteur de matière première de recyclage** en priorité pour les acteurs du bâtiment
- La volonté d'accompagner les industriels et les distributeurs dans une **démarche d'éco-conception**
- La volonté d'accompagner la MOA/MOE vers **des bâtiments éco-conçus**

02

Un interlocuteur unique **pour la gestion des déchets de PMCB**

- Une expertise dans tous les **produits et matériaux, et dans tous les métiers**
- **Une forte ambition** en termes de R&D
- Une **implication forte** de nos adhérents et associés

03

Une offre de service et de soutiens
adaptée à chaque canal de collecte

- **Des consignes de tri** harmonisées selon les canaux et les filières
- **La volonté** de développer la collecte et le recyclage de nombreux flux triés à la source
- Des offres de services adaptées aux points d'apport volontaire : des **offres de reprise personnalisables**

Des outils conçus pour et avec les futurs adhérents de Valobat



SITE INTERNET



GUIDES DISTRIBUTEURS



EXTRANET



Des outils conçus pour et avec vous

PARCOURS DE FORMATION

1. Découverte à distance



. Une session ouverte
Aucune limite d'accès

2. Intervention in situ & visite



. Maximum 20 personnes par session
. Intervention sur un site d'observation terrain

3. Réappropriation

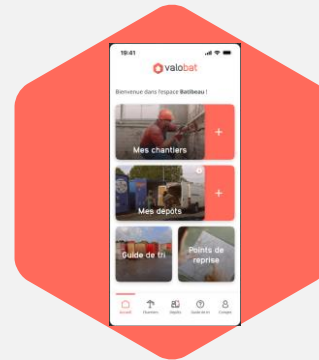


. Suivi des stagiaires
. accès au contenu / sources.

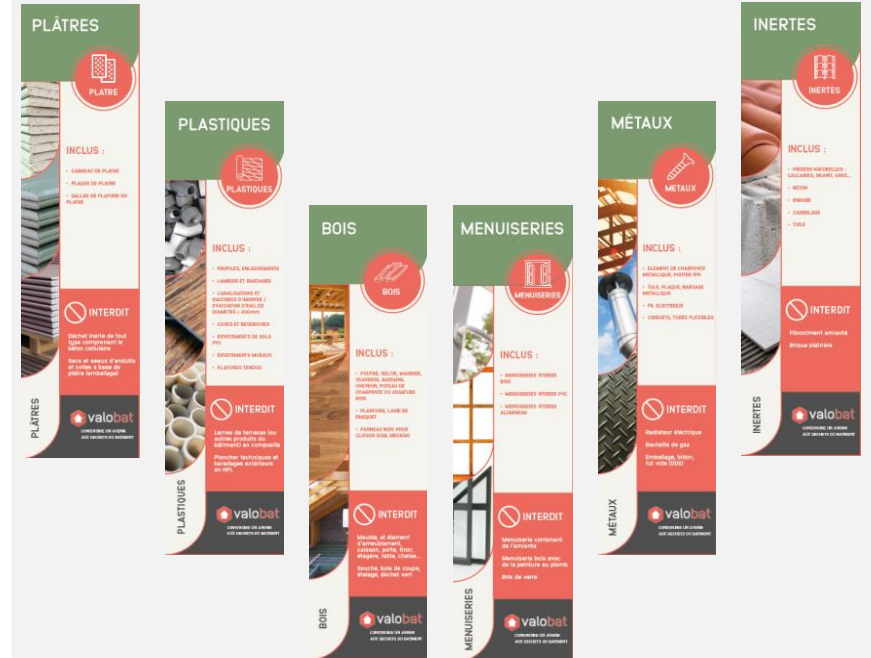


n

VALODEPOT Une application dédiée pour le détenteur de PMCB

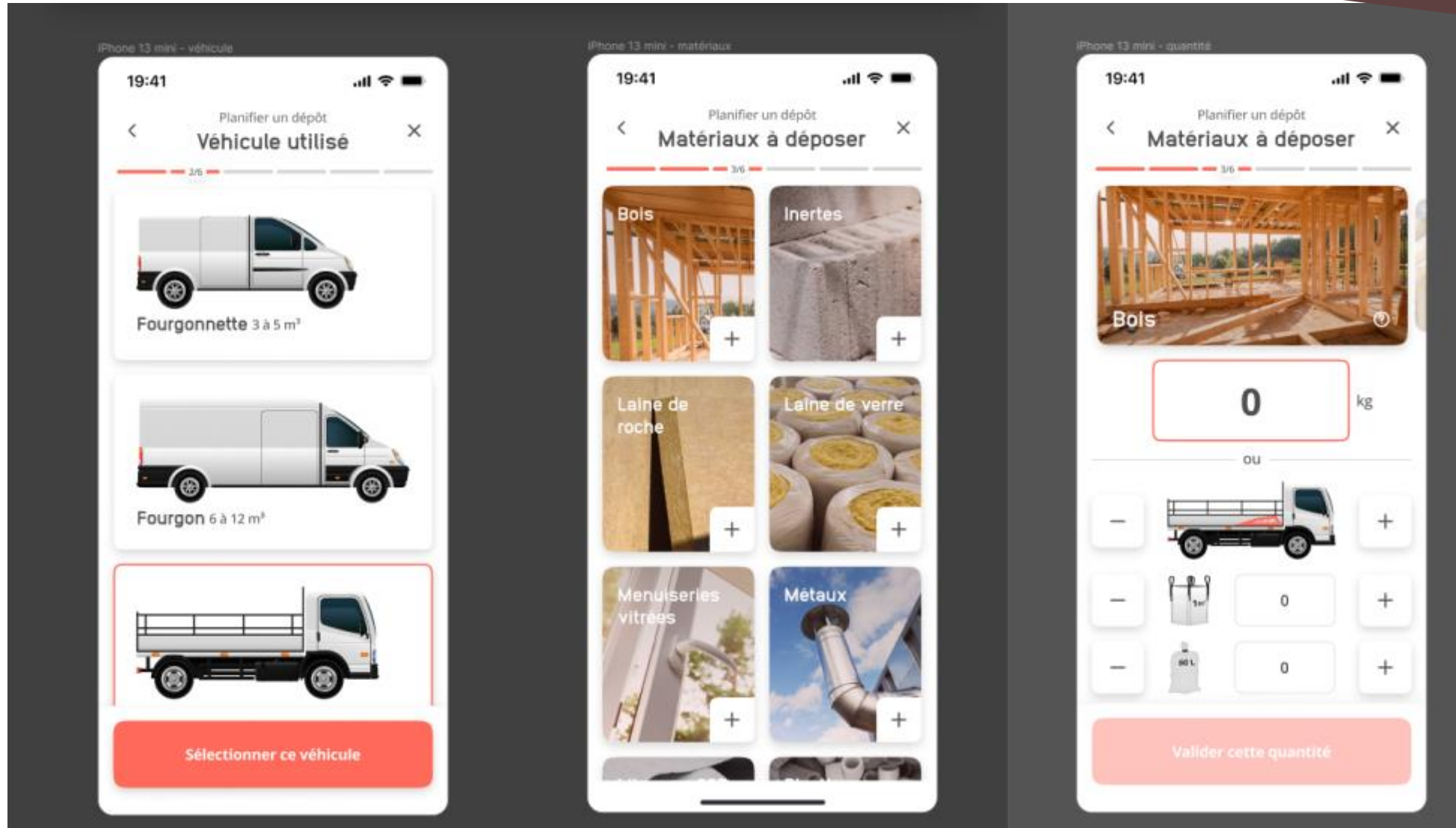


SIGNALETIQUE



Aperçu de Valodépôt

(pré)remplissage du bordereau



Accompagnement du déploiement des points de reprise



Choisir le partenaire éco-organisme

- Accompagnement et offre de service
- Valobat met à disposition des outils et une expertise



www.myvalobat-operateurs.valobat.fr



Signer le contrat d'adhésion

- Déclarer les points de reprise
- Tout reste simple et dématérialisé



www.myvalobat-operateurs.valobat.fr



Anticiper l'implantation du point de reprise PMCB

- Prendre en compte les obligations réglementaires
- Dimensionner et configurer l'offre de service
- Paramétrer son contrat
- Former ses équipes

Guide du distributeur de PMCB



valobat



Communiquer

- Sensibiliser ses clients
- Afficher son engagement auprès de ses parties prenantes
- Communication de lancement



Suivre le déploiement

- Démarrage opérationnel du site
- Suivi des enlèvements et tonnages
- Traçabilité
- Soutiens financiers



www.myvalobat-operateurs.valobat.fr

Déploiement opérationnel : c'est parti !



OCAB agréé le 17 février 2023

- Equilibrage de la filière,
- Coordination des travaux des éco-organismes, études
- Standards communs : consignes de tri / traçabilité
- Mise en œuvre maillage: Cartographie des points de reprise,
- Guichet unique pour les collectivités locales.



Qui sommes-nous ?

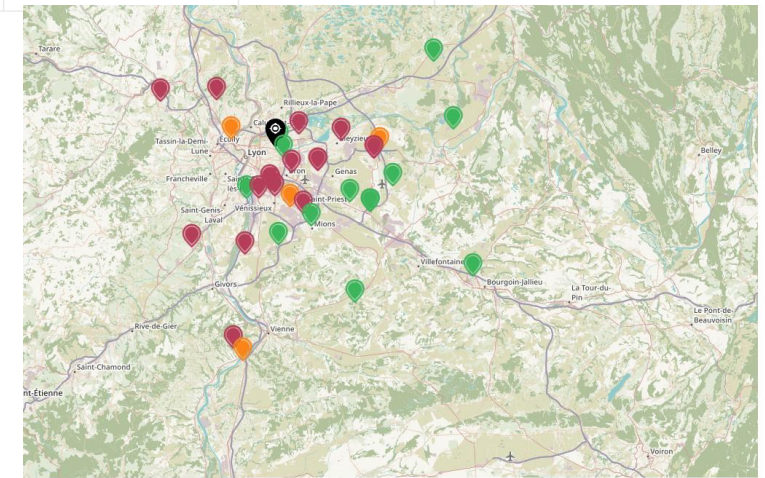
Réseau des points de collecte

Guichet unique pour les collectivités

Consignes de tri

Actualités

Bienvenue sur le portail dédié à la **gestion de vos déchets** issus des **produits et matériaux** utilisés dans **le secteur du bâtiment**.



Vous êtes

Vos déchets

Légende : ● Sites répondant à vos critères ● Sites répondant partiellement à vos critères ● Actif REP ● Actif REP dans moins d'un mois ● Actif REP dans plus d'un mois



Trouver un point de collecte pour vos déchets du bâtiment, c'est simple !

Entrez votre adresse ou code postal



<https://oca-batiment.org>

Déploiement opérationnel : c'est parti !



01 80 83 60 70

Rejoignez Valobat | Actus | Agenda

GUIDE DE L'ADHÉRENT

TROUVER UN POINT DE REPRISE

MY VALOBAT

Barème

Vous êtes

Outils & Services

Produits & matériaux

Qui sommes-nous ?

Ressources

Trouvez un point de reprise proche de vous !

Vous détenez des déchets du bâtiment et souhaitez les déposer dans un point de collecte ?
Localisez ici le point de reprise le plus proche de vous !



1. Entrez votre adresse



2. Localisez un point de dépôt



3. Vérifiez les horaires d'ouverture et les véhicules acceptés



4. Déposez vos déchets PMCB

69005, Lyon V



SERFIM SAINT PRIEST



PUBLIC AUTORISÉ

Particuliers

Professionnels

VÉHICULES AUTORISÉ

Fourgonnette 3 à 5m³

Fourgon 6 à 12 m³

Gamion-plateau + de 12 m³

DÉCHETS ACCEPTÉS

Inertes

Béton

Bois

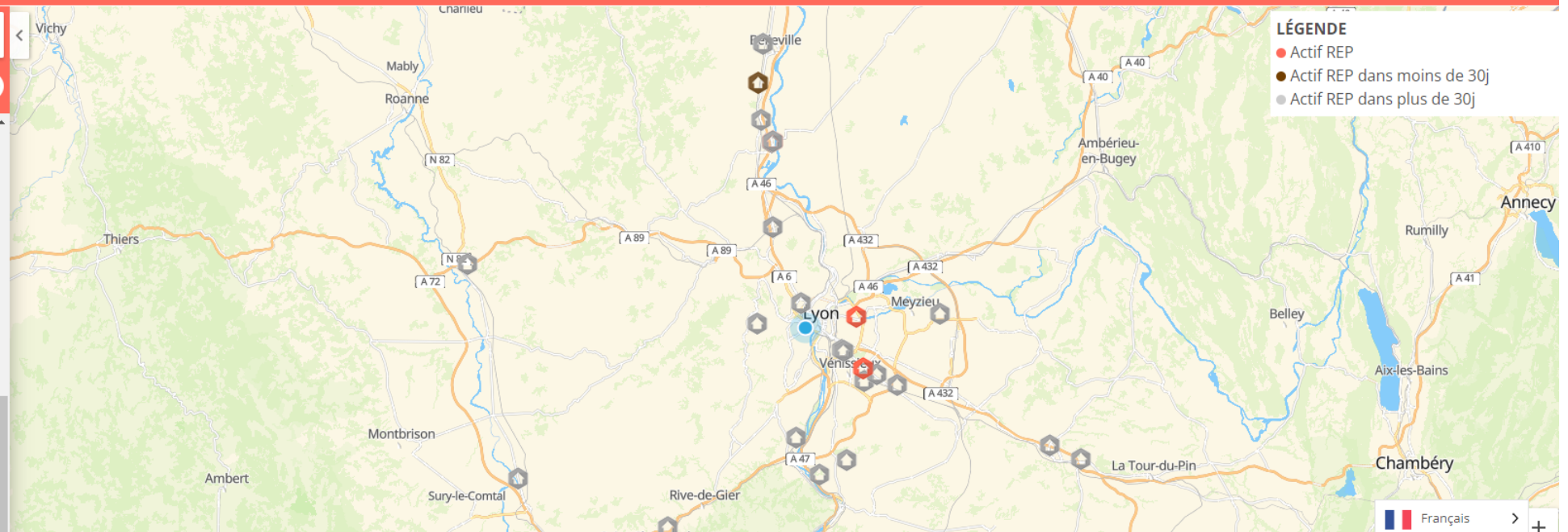
Métaux

Plâtre

Plastiques rigides hors PVC

Menuiseries vitrées

Laine de verre



LÉGENDE

● Actif REP

● Actif REP dans moins de 30j

● Actif REP dans plus de 30j

Français



03.

Focus Déchèteries publiques

Contrat type unique Collectivités Locales

Rappel définitions :

- Collecte séparée de PMCB : Tri à la source des PMCB par flux et conditionnement dans des contenants distincts des autres Flux de PMCB et de déchets de toute autre nature en vue de leur valorisation (ex : flux plâtres PMCB)
- Collecte conjointe de PMCB : collecte séparée de plusieurs flux de PMCB réunis dans un même contenant distincts des autres Flux de PMCB et de déchets de toute autre nature en vue de leur valorisation. Pour Valobat (Mélange de métaux, ou bois, ou plastiques de PMCB).
- Collecte en mélange : Tri à la source des PMCB par flux et conditionnement dans des contenants distincts des autres Flux de PMCB mais éventuellement regroupés avec des déchets de même nature hors périmètre REP PMCB (ex : benne bois multiREP).
- Collecte de PMCB résiduels : collecte de Flux de PMCB autres que les PMCB (tri 7 flux) dans un même contenant en vue de leur valorisation (ex : lino, membranes bitumineuses, LDV, LDR, ...).

La gestion des flux de PMCB du contrat Collectivités

Flux obligatoires Décret 7 flux	Dès 2023	Financier Opérationnel	Inertes* Plâtre	Métaux Menuiseries vitrées	DDS de PMCB
	Collecte séparée dès 2023 ou Collecte en mélange dès 2024	Financier ou opérationnel	Bois**	Plastiques**	
	Collecte conjointe dès 2024	Opérationnel	Bois, métaux, plastiques <i>Déploiement progressif selon le cahier des charges</i>		

* Inertes PMCB seuls ou avec terres, déblais

** modifiable en cours de contrat

Flux optionnels	Dès 2023	Opérationnel	Laine de Verre	Laine de Roche	
	Dès 2025	Financier ou opérationnel	Flux PMCB résiduels <i>Déploiement progressif selon le cahier des charges</i>		

Architecture soutiens et accompagnement pour les **Collectivités Locales**

Barème de soutiens financiers

Soutien à la tonne

Soutien à la réception des PMCB : pour les charges d'exploitation variables (salaires, entretien, ...)

Soutien au transport et au traitement : pour les coûts correspondant pour les flux en gestion financière uniquement

Soutien forfaitaire

Au point de reprise : fonction du nb de flux de PMCB réceptionnés selon l'emprise au sol des contenants

Au bordereau de dépôt : fonction du nb de bordereaux validés dans le système d'information

A la communication : fonction du nombre de cibles atteinte (en €/hab/an)

Zone réemploi en fonction de la configuration de l'espace dédié au réemploi de PMCB in situ ou site contigu.

- **Montants :** ils seront précisés dans le **contrat type unique** issu de la concertation avec les associations de collectivités présenté par l'OCAB.
- **Fréquence de paiement des soutiens :**
 - **Forfaitaire :** versement annuel
 - **A la tonne :** versement semestriel sur la base des tonnages collectés, déclarés et justifiés.

ACCOMPAGNEMENT

- **Webinaires** d'information
- **Supports et outils de communication clés en main :** signalétique, consignes de tri, ...
- Modules de **formations** pour les gardiens de déchèterie
- **Appui personnalisé** pour la configuration de chaque déchèterie : flux, opérationnel/financier, contenant, ...
- **Outil cartographique** de suivi des points de maillage pour éclairer les décisions locales
- **Outils de gestion des enlèvements et de traçabilité :** système d'Information, application bordereau de dépôts de déchets...

FOCUS

CONTRAT TYPE COLLECTIVITES

UN CONTRAT UNIQUE « COLLECTIVITÉS » EN DISCUSSION

Elaboration entre l'OCAB et le Comité de Concertation Collectivités (AMF, AdCF, AMORCE, CNR et Régions de France)

Contrat-type unique et commun à tous les éco-organismes (schémas, modalités et barèmes de soutien) - R543-290-12 du Code de l'environnement.

Collecte des flux PMCB en flux majoritaire (cf. décret 7 flux)

- [Inertes] [Plâtre] [Métaux] [Bois] [Plastiques] [Huisseries (verre)]
- Collecte séparée (1 seul flux par contenant) ou conjointe (2 flux ou plus ensemble, séparables par opération de tri)

Des modalités de prise en charge opérationnelles, financières ou au choix

Prise en charge par flux, avec un éco-organisme dédié pour chaque flux

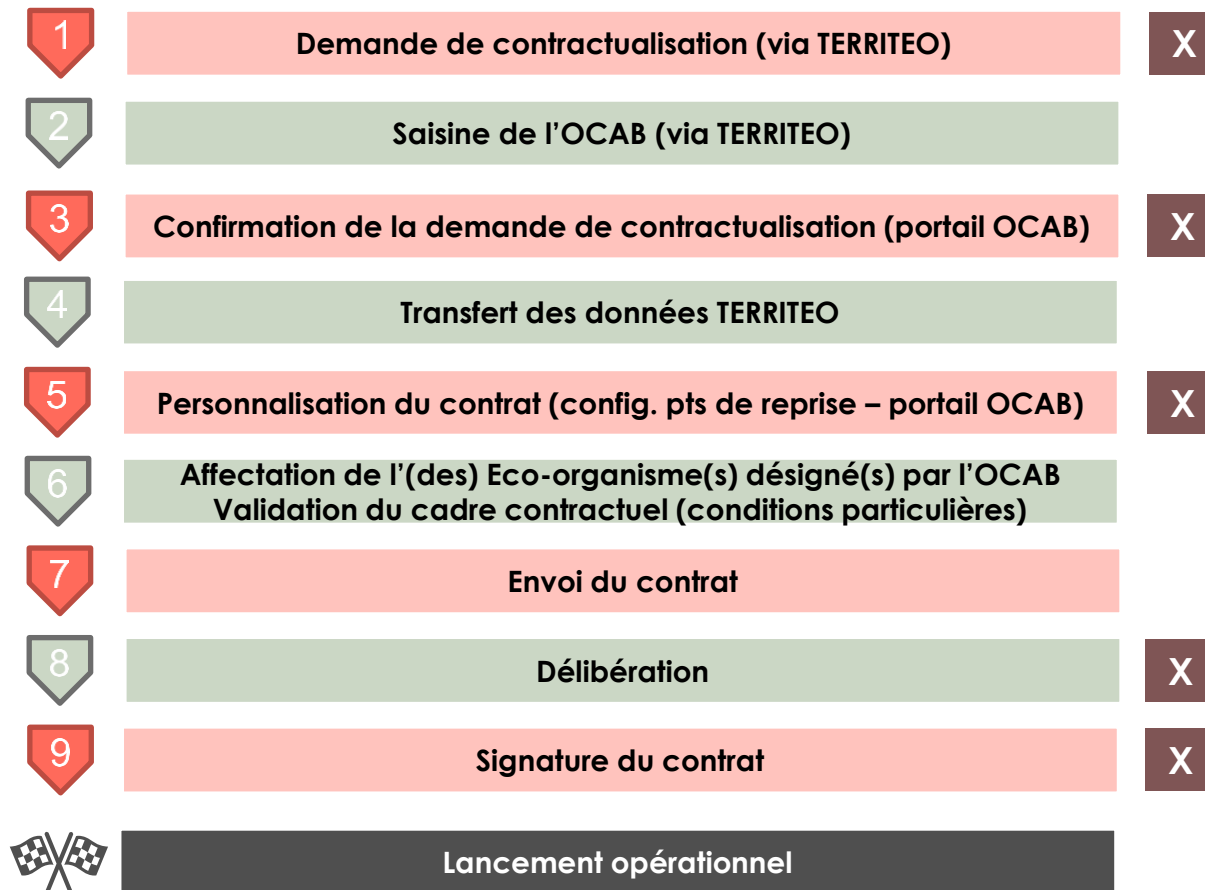
Une autonomie laissée aux Collectivités sur l'accueil ou non des déchets PMCB des professionnels

Développement de zones pour réemploi des produits et matériaux du bâtiment

QUELQUES PRINCIPES DE LA RELATION COLLECTIVITÉS

- Une interface administrative commune pour faire la demande du contrat à l'OCAB
- Une affectation des EPCI à un ou plusieurs éco-organismes, selon les flux
- Des schémas cibles visant à faciliter l'organisation de la déchèterie

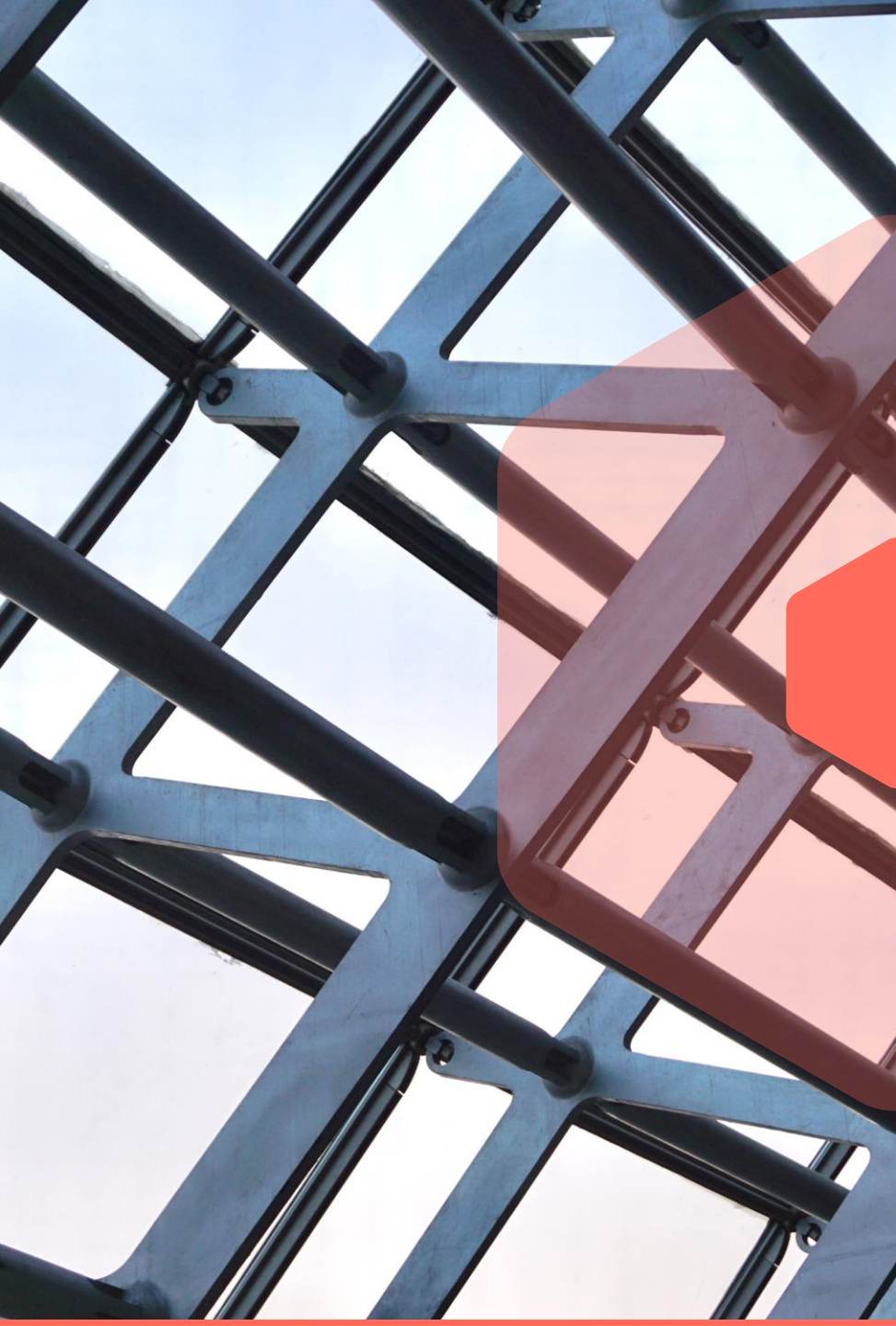
Process de **signature du contrat** avec les Collectivités Locales



**5 étapes clés pour
chaque collectivité
territoriale afin de
préparer sereinement le
lancement opérationnel**



- Guichet unique de contractualisation auprès de l'OCAB,
- Définition du périmètre (déchèteries) et des éco-organismes désignés dans les conditions particulières du contrat,
- Configuration du dispositif opérationnel pour chaque déchèterie (dans le SI des éco-organismes désignés),



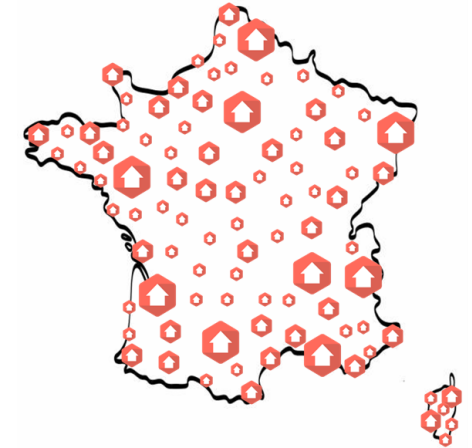
Conclusion

Un schéma opérationnel **clair et concerté**



Une contractualisation prête et proposée à tous les points de reprise et aux chantiers > 50m³

Une présence sur tous les territoires : une proximité pour garantir une collecte efficace



Nos partenaires gestionnaires de déchets, grandes entreprises et ESS nous accompagneront dès le démarrage

Un geste de tri harmonisé, clé de la réussite de la REP



L'équipe régionale de la Direction des opérations



Sébastien FLICHY
Directeur des Opérations
sebastien.flichy@valobat.fr



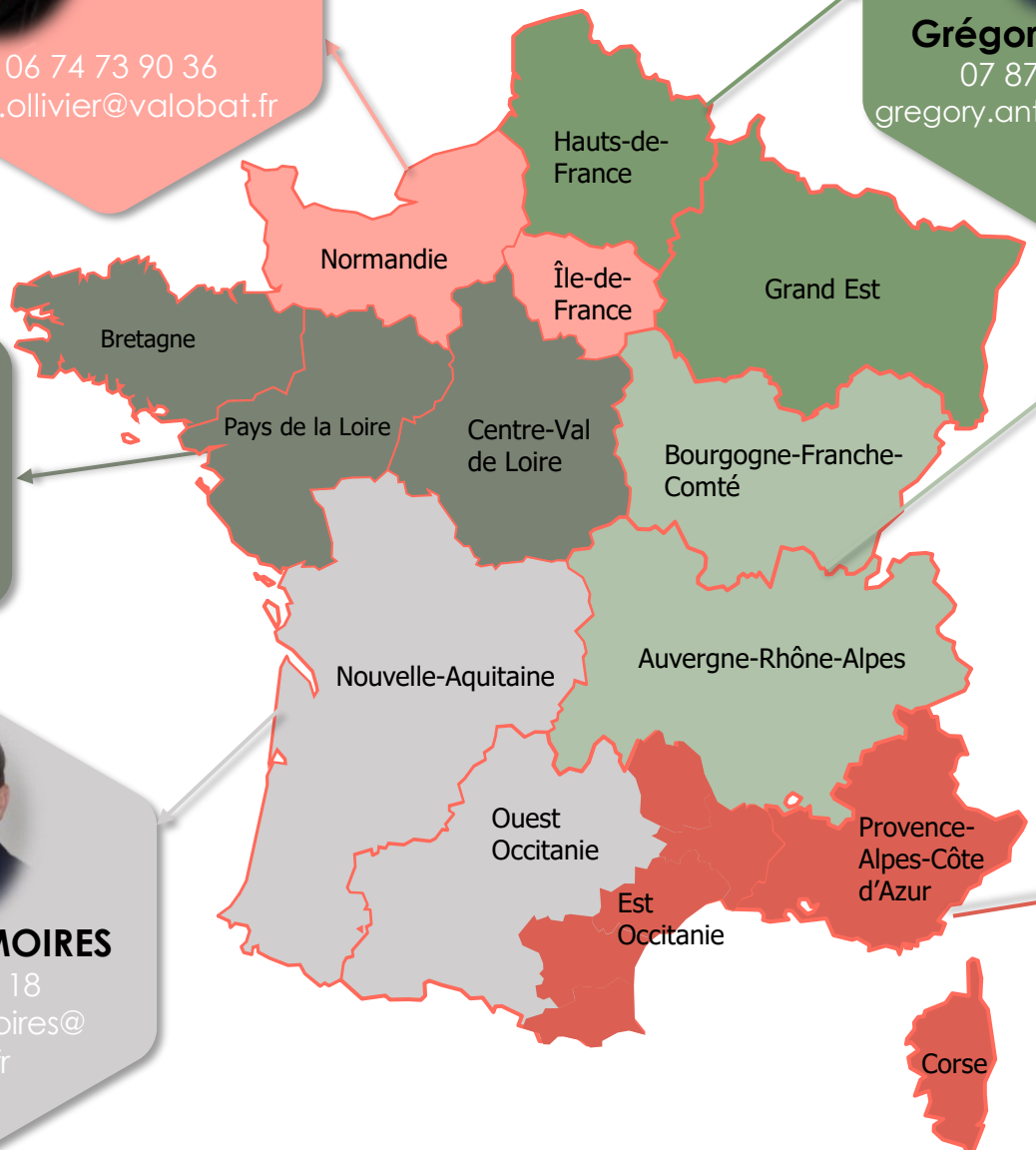
Anne POILVET
06 78 24 23 36
anne.poilvet@valobat.fr



Vincent DESMOIRES
07 85 97 11 18
vincent.desmoires@valobat.fr



Marie-Armelle OLLIVIER
06 74 73 90 36
ma.ollivier@valobat.fr



Grégory ANTOINE
07 87 49 54 99
gregory.antoine@valobat.fr



Olivier CASTAGNO
06 78 82 00 10
olivier.castagno@valobat.fr



Christelle PLASSCHAERT
06 32 30 60 58
christelle.plasschaert@valobat.fr

Conclusion : **Nous sommes prêts**





**Construisons ensemble la transition
vers l'économie circulaire dans le
secteur du bâtiment**

Merci